

Conformité des matériels

- L'utilisation des échelles, des escabeaux, des marchepieds est très répandue... et majoritaire... mais n'est pas adaptée aux utilisations qui en sont faites
- Les plate-forme individuelles de chantier, les échafaudages roulants peuvent être les plus adaptés



- Travail à bonne hauteur
- Accessibilité et aisance gestuelle pendant le travail
- Risque de chute fortement limité



- Ces équipements doivent respecter une réglementation et des normes spécifiques

- **Réglementation :**
décret 96-333 du 10 avril 1996

Produits doivent être conformes aux normes :

- NF EN 131-1 à -4 :
Échelles portables
- NF EN 14183 :
Escabeaux
- Marquage « conforme aux exigences de sécurité »
- Traçabilité du produit

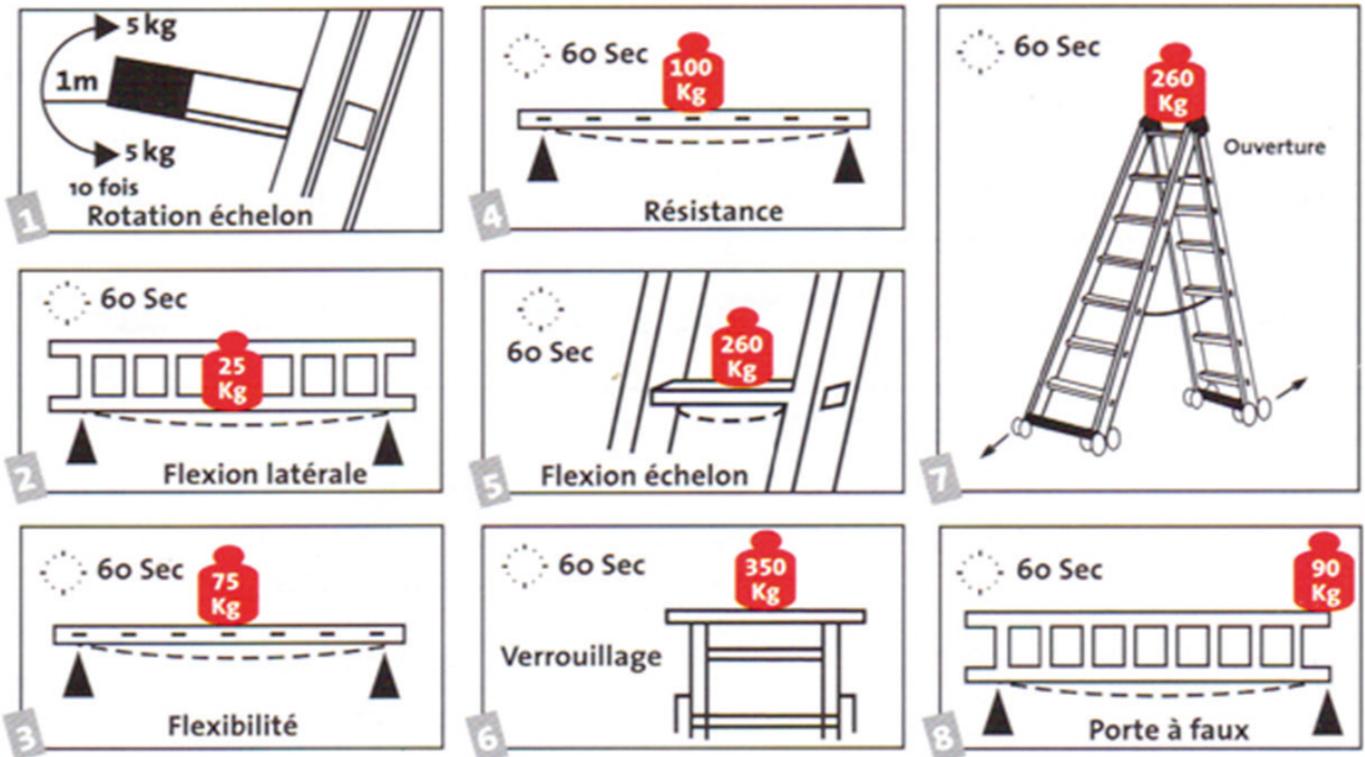


Conformité des matériels

PRINCIPAUX TESTS DE LA NORME EN131

CHARGE MAXI : 150 kg

Épaisseur des profils : alu 1,2 mm, acier 1 mm MINI



Source : AFNOR

Exemple de tests réalisés pour la norme NF EN 131



Conformité des matériels

- Plateformes individuelles de chantier, échafaudages roulants munis de freins : ces équipements doivent respecter une réglementation et des normes spécifiques
- **Réglementation : décret 6548 obligatoire** pour les échafaudages, plateformes, passerelles et échelles en bois utilisés par les professionnels.



Normes NFP 93352 et NFP 93353

Les 2 normes définissent la conception, la résistance et les dimensions minima des plateformes individuelles de chantier. La norme NFP 93352 s'applique aux plateformes individuelles avec un plancher dont la hauteur est < 2.50 m et la norme NFP 93353 aux plateformes dont la hauteur de plancher est inférieure à 1.00 mètre.

Norme HD 1004

Elle définit la conception, la résistance et les dimensions minima des échafaudages roulants munis de roulettes à freins. La conformité à la norme peut ne pas être impérative mais son respect garantit à l'utilisateur un niveau de qualité optimum. Elle s'applique aux échafaudages dont la hauteur de plateau est supérieure à 2,50 m et inférieure à 12.00 m à l'intérieur et 8.00 m à l'extérieur.



Échafaudage :
Recommandation R408
CNAMTS (2005) :
Montage, utilisation
et démontage des
échafaudages de pied

